# Guide pratique du vélo

Ville de Bouaye




## Profiter pleinement de sa bicyclette

# Sommaire


Les bienfaits du vélo.....3

**Savoir rouler**

Le Code de la route du cycliste.....4
Pour une pratique en toute sécurité ...5
La Trottinette électrique.....6
Le vélo à assistance électrique .....6
Le réseau cyclable métropolitain.....7
Carte des aménagements cyclables à Bouaye.....8-9
Se positionner au feu tricolore .....10

**Priorité aux usagers les plus fragiles**

Le rond-point.....11
L'angle mort.....11
Le chaucidou .....12

**Autour du vélo**

Prendre les transports en commun avec son vélo .....13
Envie de vous mettre au vélo ? Les bons réflexes .....14
Comment entretenir son vélo ?.....15
Baromètre des villes cyclables .....15



**Directeur de la publication :**
Freddy Hervochon

**Responsable de la publication :**
Marie-Pierre Ratez

**Rédacteur :**
Nicolas Voisin

**Impression :**
Goubault Imprimeur

**Distribution :**
L Distribue

*Imprimé à 4 500 exemplaires*


# Pourquoi un guide pratique du vélo à Bouaye ?

## Tous en selle pour une ville apaisée !

Les préoccupations environnementales et les défis de santé publique sont, aujourd'hui, plus pressants que jamais et en matière de déplacement, le vélo émerge comme une solution simple mais puissante.

Or, si l'usage du vélo dans les déplacements s'est beaucoup développé ces dernières années, sa pratique ne représente encore que 5% des trajets domicile-travail de moins de 5 km contre 60% pour la voiture.

La marge de développement est donc considérable et c'est bien ce qui a conduit les élus de Bouaye à élaborer, en concertation avec des Boscéens volontaires et l'appui des services de Nantes Métropole, un nouveau schéma cyclable 2024/2034.

Il caractérise les liaisons cyclables existantes et celles à développer au cours des 10 prochaines années, en cohérence avec les dernières actions engagées : passage généralisé à 30 km/h, chaucidou ou dispositif rue scolaire devant l'école Victor Hugo.



**Freddy Hervochon,**
*Maire de Bouaye*



**Xavier Vinet**
*Conseiller municipal en charge des mobilités douces*

La mise en œuvre de ces aménagements, notamment la cohabitation entre deux-roues et voitures, est parfois source d'incompréhensions.

**C'est pourquoi, pour sécuriser votre pratique, il nous a paru utile de publier ce « Guide pratique du vélo » qui vous rappelle la réglementation en matière d'équipement et de circulation et vous informe sur tous les itinéraires cyclables à Bouaye et vers les communes voisines.**

**La pratique du vélo présente des avantages indéniables pour notre santé, notre planète et notre société.**

**Ensemble, pédalons vers un avenir plus sain, plus écologique et apaisé…**

*Via ce logo, la Ville de Bouaye encourage les déplacements doux lors des diverses manifestations organisées sur la commune.*



# Les bienfaits du vélo

La pratique régulière du vélo offre de multiples avantages. Pour le cycliste, c'est l'occasion de pratiquer une activité physique et lui permet de laisser son automobile au garage en l'usant moins et en réalisant des économies dans son budget carburant.

La pratique du vélo est aussi positive pour la planète en luttant contre l'émission de gaz à effet de serre produit par la plupart des véhicules motorisés.

Se déplacer à vélo, c'est aussi prendre davantage son temps, pouvoir profiter de son environnement et permettre un meilleur « vivre ensemble », au hasard des rencontres avec les piétons et autres pratiquants de la bicyclette.

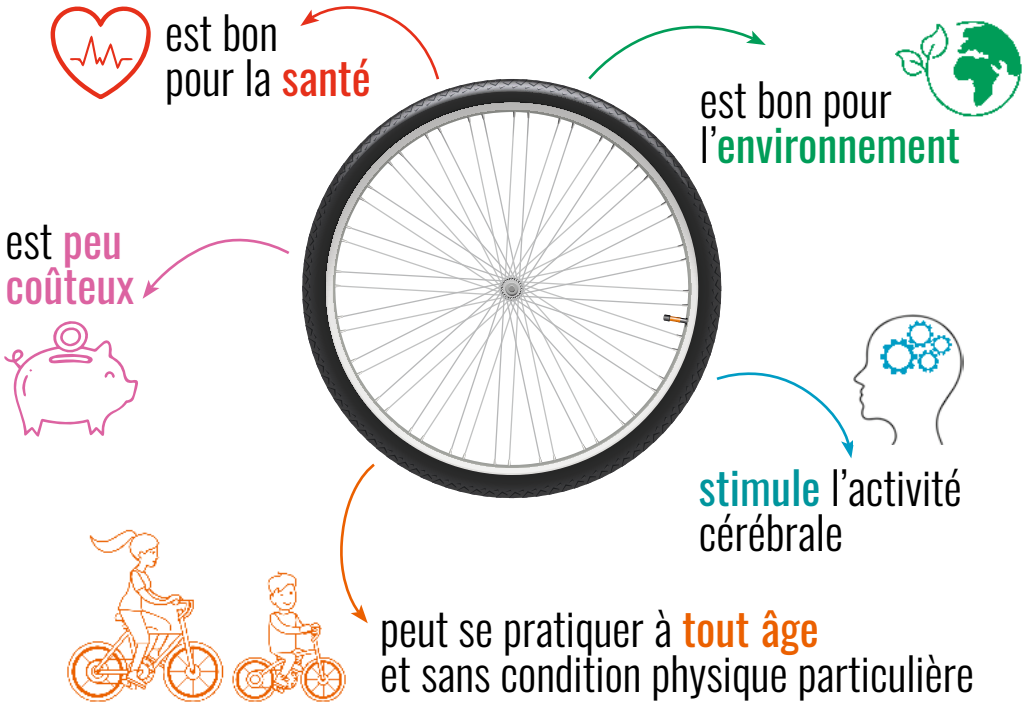
**Témoignage**

*«Dès notre arrivée à Bouaye, en 2008, j'ai immédiatement saisi l'intérêt économique et écologique de remplacer la voiture par le vélo pour me déplacer aussi bien sur la commune que pour aller à Nantes en TER avec mon vélo. Et c'est sans compter les bienfaits du vélo pour la santé, été comme hiver…»*

*Xavier*



## Le vélo…



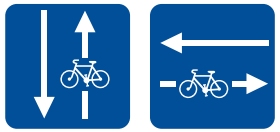
# Le Code de la route du cycliste



***Voie cyclable obligatoire réservée pour les vélos et trottinettes électriques*** (début et fin)



***Voie cyclable non obligatoire réservée pour les vélos et trottinettes électriques*** (début et fin)



***Double-sens cyclable :*** voie à double sens pour les cycles et à sens unique pour les autres véhicules



***Débouché de cycles***



***Au carrefour, le tourner à droite est autorisé aux cyclistes qui doivent laisser la priorité aux piétons***



***Parking réservé aux cycles***



***Signalisation d'une voie verte :*** réservée aux piétons, aux cavaliers et aux véhicules non motorisés *(début et fin)*




***Zone de rencontre :*** priorité aux piétons, vitesse limitée à 20 km/h *(début et fin)*

## Bande ou piste cyclable : quelles différences ?

Si les bandes cyclables et les pistes cyclables suivent toutes les deux le même objectif d'offrir aux cyclistes des couloirs de circulation spécifiques, elles disposent néanmoins d'aménagements différents.

**Les bandes cyclables** se trouvent sur la chaussée. Elles sont signalées par un marquage au sol, une ligne continue ou discontinue et un pictogramme de vélo permet de voir qu'il s'agit de voies réservées aux cyclistes.

***Bande cyclable***



**Les pistes cyclables** sont séparées de la circulation automobile par un élément distinctif en relief.

***Piste cyclable***



Les pistes et bandes cyclables sont des zones de circulation réservées uniquement aux cyclistes et ne sont donc autorisées ni aux véhicules motorisés ni au stationnement. **L'arrêt ou le stationnement d'une voiture sur une piste ou une bande cyclable est passible de 135 euros d'amende et du retrait de 3 points sur le permis de conduire.**





# Pour une pratique en toute sécurité

## Les conseils de la police municipale



***« La loi Badinter de 1985 considère que l'automobiliste doit rester maître de son véhicule en toutes circonstances. Par conséquent, la protection des plus fragiles est un fondement du Code de la route »*** indique Philippe Scripk, chef de service de la police municipale à la Ville de Bouaye.

Mais si le cycliste est « protégé » par la loi, il doit aussi respecter quelques règles et s'équiper afin de voir et être vu en toutes circonstances. Le partage de la route et de l'espace public entre automobilistes et deux-roues doit se faire dans la meilleure harmonie possible.

## Sensibilisation des familles



***Contrôle des éclairages à l'entrée du collège Bellestre***

Deux fois par an sont organisés des contrôles de sécurité aux abords des collèges et du lycée Alcide d'Orbigny, en présence d'élus et de la police municipale. L'idée n'est pas de verbaliser mais d'apporter une sensibilisation pédagogique sur la sécurité des jeunes dans leur pratique à vélo. Les policiers municipaux animent également des séances de Code de la route dans les écoles primaires publiques et l'école privée, à l'aide de diaporamas personnalisés et mises en situation en images sur divers secteurs de la commune.

## Challenge de la sécurité routière

Chaque année au mois de juin a lieu à Bouaye la finale de la sécurité routière avec les CM2 des 3 écoles de la commune. Ce plateau technique de déplacements à bicyclette et de maniabilité est animé par la police municipale et un animateur de la sécurité routière.

***Édition de juin 2024***



### Témoignage



***« Nous attirons l'attention des parents des écoliers, collégiens ou lycéens qui se rendent à vélo dans leurs établissements scolaires respectifs : nous constatons toujours des jeunes à vélo sans éclairage (partiel, défectueux ou inexistant), sans casque et sans gilet réfléchissant. L'hiver, lorsqu'il fait nuit le matin et à la sortie des cours, c'est très dangereux ! Les enfants risquent d'être percutés, ce qui est le plus grave, sans compter une possible amende pour non-respect du Code de la route. Nous appelons les familles à la plus grande vigilance quant à l'équipement des jeunes cyclistes »*** précise Élisabeth Le Gourrierec, conseillère municipale en charge de la sécurité.

Savoir rouler

# La trottinette électrique

Entre 2021 et 2024, plus de 3 millions de trottinettes électriques ont été vendues. Parmi les Engins de Déplacements Personnels Motorisés identifiés comme les monoroues, gyropodes et hoverboards, la trottinette est le véhicule le plus répandu. Si son usage est aisé, il est toutefois fortement réglementé : interdit aux moins de 14 ans et limité à 25 km/heure.




## Témoignage

*« Sportive modérée, j'ai acheté mon vélo électrique en juillet 2024, après avoir été bien conseillée. Dès que le temps le permet, c'est un vrai plaisir que de se rendre au travail à vélo et sans trop se fatiguer. Habitant à 8 kilomètres, c'est la distance idéale pour prendre un bon bol d'air frais sur un parcours agréable, en prenant le temps d'observer ce qu'on ne voit pas toujours en voiture. La Ville de Bouaye a mis en place un dispositif mobilités pour ses agents qui valorise ce type de trajet : un bon moyen pour allier économies et respect de la nature ! »*

Sylvie



# Le vélo à assistance électrique (VAE)

Le développement du vélo à assistance électrique est une vraie opportunité pour mêler déplacement écologique et pratique sportive facilitée. En 2023, c'est près de 671 000 VAE qui ont été vendus en France. Aussi bien pour des courts que moyens trajets, le vélo électrique peut être loué (dans les grandes villes) ou achetés ; dans ce dernier cas, il convient de faire attention à divers critères : autonomie de la batterie, puissance, taille des roues, équipements.

la parole aux Sages

## Les bienfaits du vélo pour les seniors

Villages et Villes Sages — Une fédération des territoires et des citoyens engagés — CONSEIL DES SAGES | BOUAYE

**Le vélo est bien plus qu'un simple moyen de transport ; c'est un véritable allié pour la santé des seniors. Pratiquer le vélo régulièrement apporte de nombreux bienfaits, tant sur le plan physique que mental :**

- Faire du vélo est une excellente manière de rester actif. Cela contribue à se maintenir en bonne santé, en réduisant le risque de maladies chroniques telles que le diabète, l'hypertension et les maladies cardiaques. Le vélo aide à renforcer le cœur et à améliorer la circulation sanguine.
- Il permet aux seniors de se déplacer de manière autonome. En maîtrisant cette activité, ils se sentent plus indépendants, ce qui est essentiel pour le bien-être psychologique.
- Il aide à travailler l'équilibre, réduisant ainsi le risque de chutes, une des préoccupations majeures des seniors.
- Pédaler contribue à renforcer la musculature, ce qui est essentiel pour maintenir une bonne mobilité.
- Le vélo est une activité à faible impact qui permet de préserver la souplesse des articulations. En pédalant régulièrement, les seniors peuvent réduire la raideur articulaire et améliorer l'amplitude de mouvement.
- La pratique du vélo nécessite coordination et réflexes, donc la réactivité et la concentration, éléments importants pour la sécurité au quotidien.
- L'activité physique régulière est connue pour améliorer la qualité du sommeil. Les cyclistes bénéficient d'un sommeil réparateur.
- Faire du vélo permet de se déconnecter du quotidien et de profiter de la nature. Cela peut réduire le stress et l'anxiété, favorisant ainsi un état d'esprit plus serein.

**Alors, pourquoi ne pas enfourcher votre vélo et découvrir tous ces bienfaits ?**



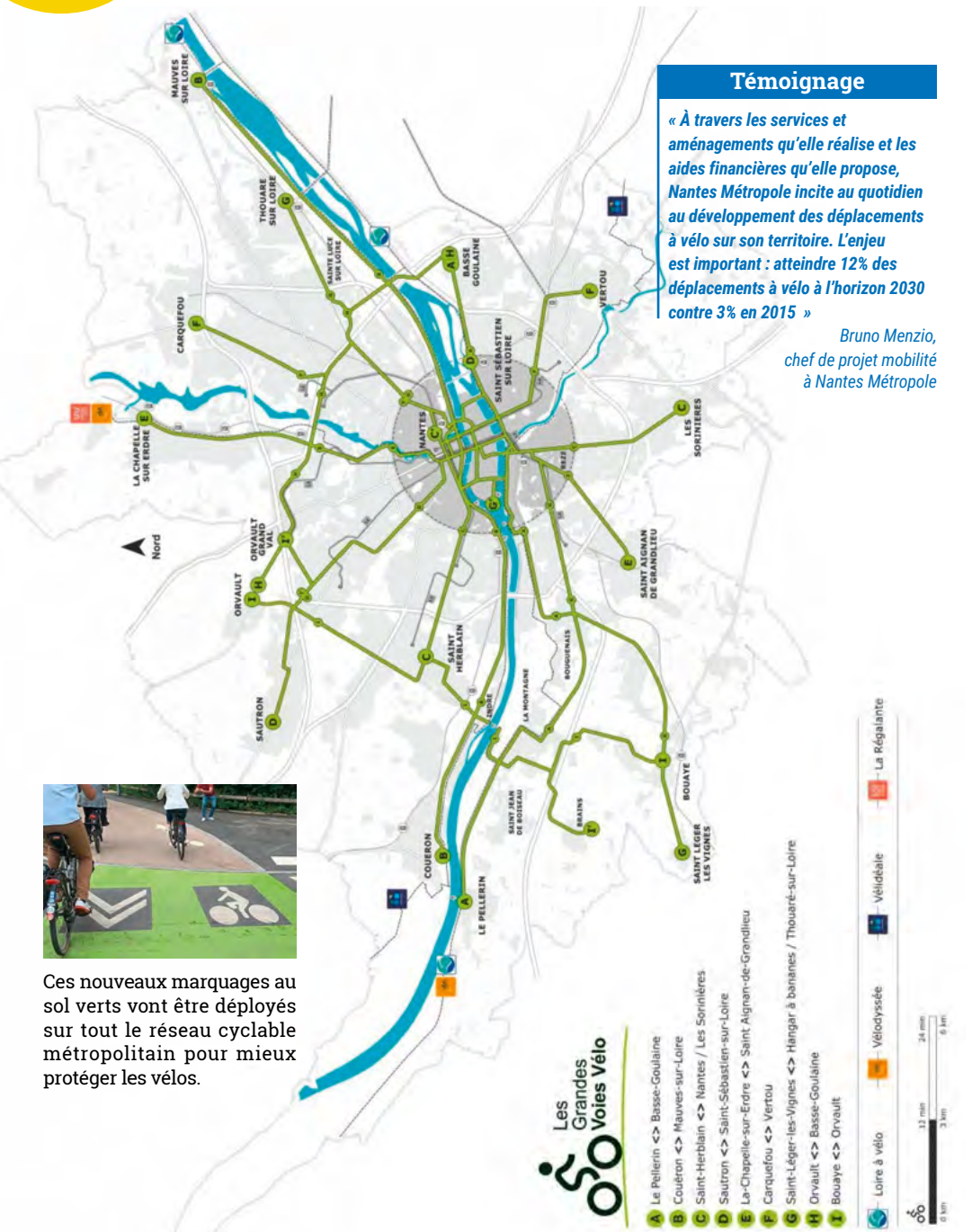
Savoir rouler

# Le réseau cyclable métropolitain

## Témoignage

*« À travers les services et aménagements qu'elle réalise et les aides financières qu'elle propose, Nantes Métropole incite au quotidien au développement des déplacements à vélo sur son territoire. L'enjeu est important : atteindre 12% des déplacements à vélo à l'horizon 2030 contre 3% en 2015 »*

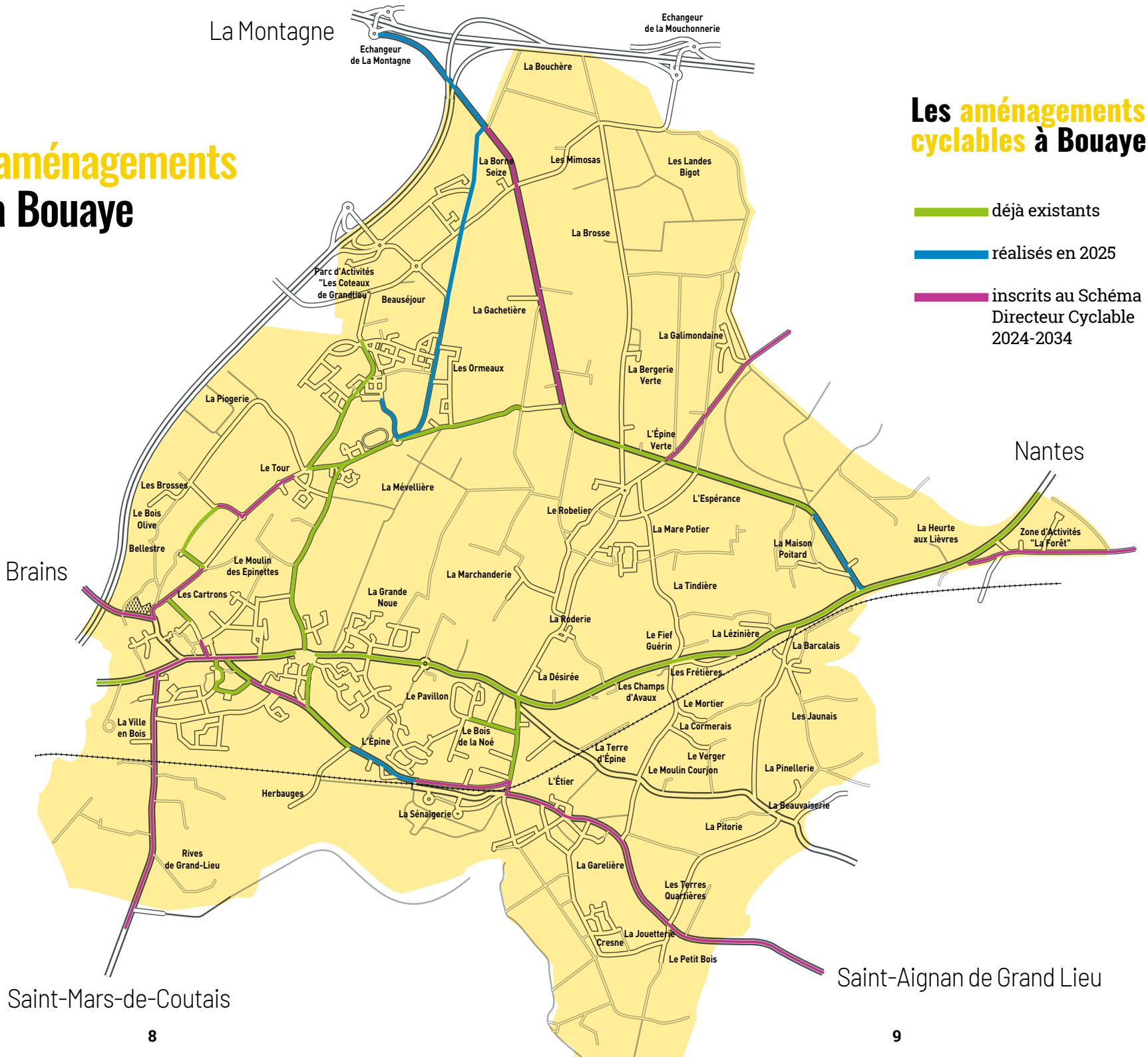
*Bruno Menzio, chef de projet mobilité à Nantes Métropole*






Ces nouveaux marquages au sol verts vont être déployés sur tout le réseau cyclable métropolitain pour mieux protéger les vélos.

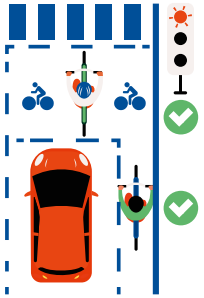
# Carte des aménagements cyclables à Bouaye




## Les aménagements cyclables à Bouaye

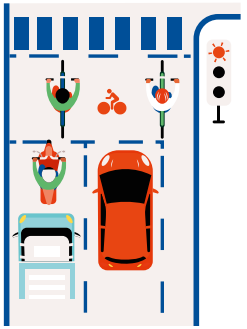
- déjà existants
- réalisés en 2025
- inscrits au Schéma Directeur Cyclable 2024-2034

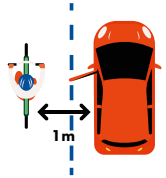
# Se positionner au feu tricolore



## Le sas vélo

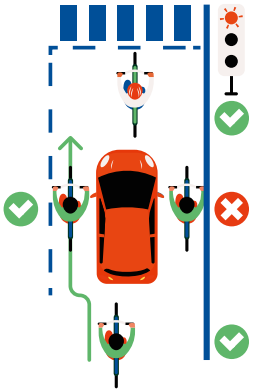
Le sas vélo est tracé au sol devant les feux tricolores. Il permet aux cyclistes de se situer devant les automobiles et d'être ainsi bien vus pour démarrer en sécurité. Il convient de se placer du bon côté de la chaussée si vous devez tourner et ne pas être coincé dans l'angle mort d'un poids lourd ou d'un bus.
**Le sas vélo est interdit aux scooters, motos et voitures.**





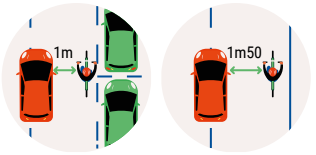

## Dépasser un véhicule en stationnement

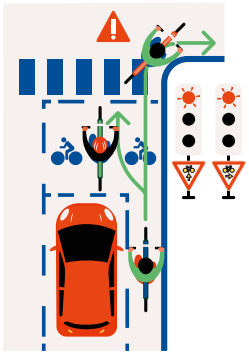
Si vous arrivez à la hauteur d'un véhicule en stationnement, écartez-vous d'au moins 1 mètre ; quelqu'un pourrait ouvrir la portière sans faire attention. Dans une rue étroite, roulez au milieu de la chaussée.



## Doubler

**Sans voie cyclable, il est interdit de doubler par la droite (mais doubler par la gauche reste autorisé).**
À vélo, vous pouvez remonter une file de véhicules par la droite **uniquement en présence d'une voie cyclable.**
En doublant, l'automobiliste doit respecter un espace d'1 mètre en ville et d'1,5 mètre hors agglomération au minimum.



## Tourner à droite

Avant de tourner, jetez un œil à la circulation derrière votre épaule. Tendez votre bras dans la direction où vous souhaitez tourner et engagez-vous.
Il est possible de tourner à droite sans marquer l'arrêt au feu rouge à condition de céder la priorité aux autres usagers, y compris les piétons (panneau triangulaire pointe en bas).



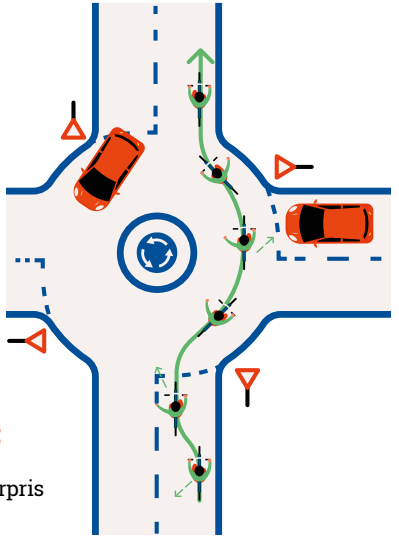


# Le rond-point

## Pour les cyclistes :

Ralentissez et prenez votre place au centre de la voie pour rester visible et évitez de vous faire dépasser.

- Sur un giratoire à plusieurs voies, restez au centre de la voie de droite.
- Sur un giratoire à une voie, restez au centre de la voie.



## Priorité au carrefour :

Les automobilistes doivent laisser la priorité aux cyclistes roulant sur la piste cyclable de la Route de la Barre au niveau des carrefours Chemin du tour, Moulin des Épinettes et Rue des Épinettes.

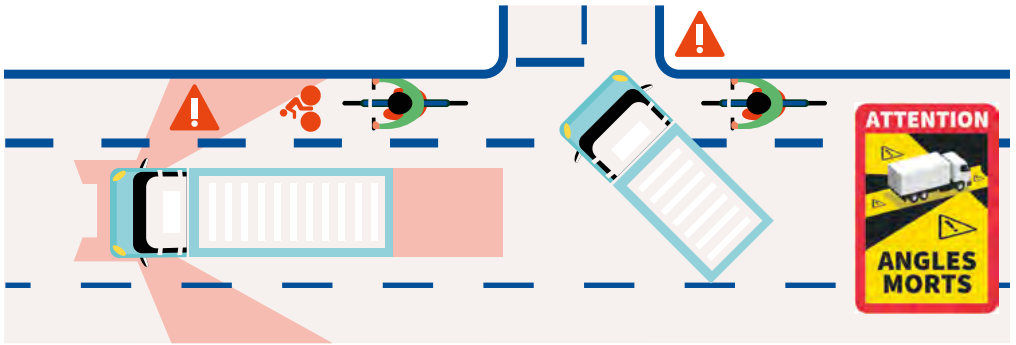
## Pour les automobilistes :

Ralentissez pour ne pas être surpris par un cycliste déjà engagé.
Laissez la priorité aux cyclistes déjà engagés (comme n'importe quel véhicule).
Restez derrière le cycliste si c'est un giratoire avec une seule voie.

# L'angle mort

Ne roulez pas à côté d'un bus ou d'un camion, restez derrière !
Vous êtes dans l'angle mort du chauffeur : il ne vous voit pas, même à hauteur des rétroviseurs, vous êtes en danger.

⚠ Maintenez un contact visuel avec le chauffeur via son rétroviseur pour éviter l'angle mort.
⚠ Avant de tourner à droite, le conducteur doit vérifier que la voie est libre, mais soyez prudent !



Priorité aux usagers les plus fragiles

# Le chaucidou

Un **chaucidou** est **une chaussée à voie centrale banalisée** sans marquage axial et entourée de deux couloirs avec un marquage au sol adapté aux cyclistes. Elle permet à la fois de sécuriser la circulation des cyclistes mais aussi de faire ralentir la vitesse des automobilistes.

Ces derniers peuvent se déporter ponctuellement sur le côté lorsqu'ils sont amenés à croiser un autre automobiliste mais en cédant toujours la priorité aux cyclistes.

Le terme « **chaucidou** » est une contraction de l'expression « **chaussée pour les circulations douces** » et permet de **faciliter la circulation des voitures** et des **cyclistes**. Cette dénomination vient de Suisse, où elle a fait son apparition en 1997.




**Une vidéo tournée Route des Mares vous explique la procédure d'utilisation d'un Chaucidou sur www.bouaye.fr/actualites/chaucidou-mode-demploi**




***Accédez à la vidéo en scannant ce QR-Code***

la parole aux Sages

## Faire ses courses à vélo

Villages et Villes Sages
CONSEIL DES SAGES | BOUAYE

C'est une excellente manière de combiner activité physique et utilité. Pour profiter pleinement de cette expérience, voici quelques conseils essentiels :

- Équipez-vous de sacoches bilatérales étanches qui se ferment bien : elles permettent de transporter vos courses en toute sécurité, tout en gardant les mains libres.
- Veillez à ne pas surcharger vos sacoches pour un trajet agréable : répartissez bien le poids pour maintenir l'équilibre de votre vélo.
- Ne mettez pas de charges lourdes dans le panier avant, au niveau du guidon : cela pourrait déséquilibrer votre vélo et rendre la conduite difficile.
- Privilégiez les parkings à vélo ou les espaces dédiés pour stationner votre vélo en toute sécurité.
- Pour protéger votre vélo, n'oubliez pas de l'attacher avec un antivol de qualité : cela vous permettra de faire vos courses l'esprit tranquille.

En suivant ces conseils, faire ses courses à vélo devient une activité agréable et pratique. Profitez de vos trajets tout en contribuant à un mode de vie plus durable.



Autour du vélo

# Prendre les transports en commun avec son vélo

À la gare de Bouaye, le TER vous permet de rejoindre, avec votre vélo, Nantes en 20 minutes au tarif d'un ticket Naolib et la côte Atlantique (Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou Pornic) pour 5€. La réservation préalable n'est pas nécessaire sauf de mai à septembre. En gare de Bouaye et sur les quais, le vélo doit être tenu à la main.

*Plus d'infos sur www.sncf.com ou sur www.loireavelo.fr.*



**À bord du tram, les vélos sont acceptés tous les jours hors heures de pointe : avant 7h, de 9h à 12h, de 14h à 16h et après 19h**. Pour le confort et la sécurité de tous les voyageurs, seul 1 vélo par accès au train est autorisé. Vous avez un vélo pliant ? Il est autorisé toute la journée (à condition d'être plié).
**Des véloparcs à accès libre sont à votre disposition**. Les consignes individuelles et abris collectifs sans porte sont accessibles 24h/24 et 7j/7. Leur utilisation est gratuite et vous n'avez pas besoin de vous abonner ou de créer un compte Naolib Vélos.
**Il existe aussi des véloparcs avec contrôle d'accès**. Pour garantir la sécurité de votre vélo, certains abris et enclos collectifs sont équipés d'une porte verrouillée. Dans ce cas, l'accès au parking est uniquement possible via une carte d'abonnement ou bien l'application mobile Naolib vélo (après souscription d'un abonnement au préalable).

*Retrouvez la carte interactive des véloparcs de Nantes sur https://velo.naolib.fr/fr/mapping*

***Accédez à la carte en scannant ce QR-Code***

## Rejoindre une aire de covoiturage

À Bouaye, une aire de covoiturage labellisée a été créée sur l'Esplanade de l'Édit de Nantes (quartier des Ormeaux), ainsi qu'une aire, dite du bourg (entrée est), sur le parking de super U.

*https://www.ouestgo.fr*

**Témoignage**

***« Je me déplace à vélo à Bouaye et dans la métropole nantaise depuis de nombreuses années, pour aller au travail, faire des achats ou pour le loisir. Les aménagements cyclables ont évolué positivement à Bouaye et le baromètre vélo permettra de cibler des axes d'amélioration du réseau ». (voir page 15)***

*Frédéric*



# Envie de vous mettre au vélo ?

## Les bons réflexes...

### Pour quelle pratique ?

Avant d'investir ou louer un vélo, il convient d'en déterminer les usages : trajets de loisirs ponctuels, trajets professionnels réguliers, pratique sportive. En fonction de vos objectifs, vous pourrez ainsi établir des critères de sélection entre les modèles, mécaniques, électriques, pliants, en solo ou en vélo-cargo (avec jeune passager). Cela vous permettra également de définir votre budget et d'être mieux conseillé.

### Achat ou location ?

Une fois le type de modèle sélectionné, vous aurez ainsi la possibilité d'opter soit pour un achat, soit pour une location.

Différents revendeurs sont à votre disposition dans les environs (2 magasins boscéens spécialisés en dernière page).
Si l'achat de vélo d'occasion est une vraie alternative, il est souvent conseillé d'investir dans un vélo neuf pour un usage soutenu et pour de meilleures garanties et suivis d'entretien.
**Pour la location**, Naolib Vélo propose une gamme de vélos pour des moyennes ou longues durées (anciennement services bicloo) :
ℹ *https://velo.naolib.fr/fr/home*
**Pour l'achat**, des aides financières sont proposées :
ℹ *https://metropole.nantes.fr/mes-services-mon-quotidien/aides-et-bons-plans/aides-l-achat-de-velo*

## Place au Vélo

L'association Place au Vélo a été créée en 1991, lors de la construction du pont de Cheviré, pour revendiquer le droit des cyclistes à traverser la Loire. L'association rassemble aujourd'hui plus de 1 100 adhérents, ce qui lui confère sa légitimité dans la concertation avec les collectivités et les acteurs publics et privés. L'objectif principal de l'association est de promouvoir l'utilisation du vélo comme moyen de transport au quotidien.
Dans cette optique, les membres de l'association militent pour lever les contraintes telles que l'insuffisance d'infrastructures adaptées et de stationnements sécurisés, notamment en participant aux concertations des collectivités et en signalant les problèmes sur le terrain. Parallèlement, l'association soutient la création de groupes locaux pour développer une dynamique vélo accessible à toutes et tous, dans toutes les communes de la métropole.
**Place au Vélo** développe des actions pour favoriser la vélonomie*, en animant des ateliers d'auto-réparation, en formant de nouveaux cyclistes via sa vélo-école, et en lançant des campagnes de sensibilisation comme « Cyclistes Brillez ! ».
L'association propose également les « Codes vue du guidon », des formations pour cyclistes et automobilistes afin de réviser le code de la route appliqué aux vélos et mieux comprendre les comportements des cyclistes.

**Témoignage**

***« La mairie, en tant qu'employeur m'a fait profiter du prêt d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) pour une année afin de tester nos trajets professionnels et personnels. Après ce prêt, puis grâce à l'aide du Comité des Œuvres Sociales 44 et au forfait mobilité durable de la commune, j'ai décidé d'acheter mon propre VAE. Depuis avril 2024 et dès que la saison le permet, je prends mon vélo et profite du paysage entre le lac de Grand-Lieu et l'Acheneau ; j'arrive ainsi au travail dans de bonnes dispositions.***** *Caroline*



**Contact : Pierre-Antoine Augereau** - Administrateur de l'association Place au Vélo
Place au Vélo, 1 rue d'Auvours
44000 NANTES - 02 40 200 400
contact@placeauvelo-nantes.fr
*https://placeauvelo-nantes.fr*

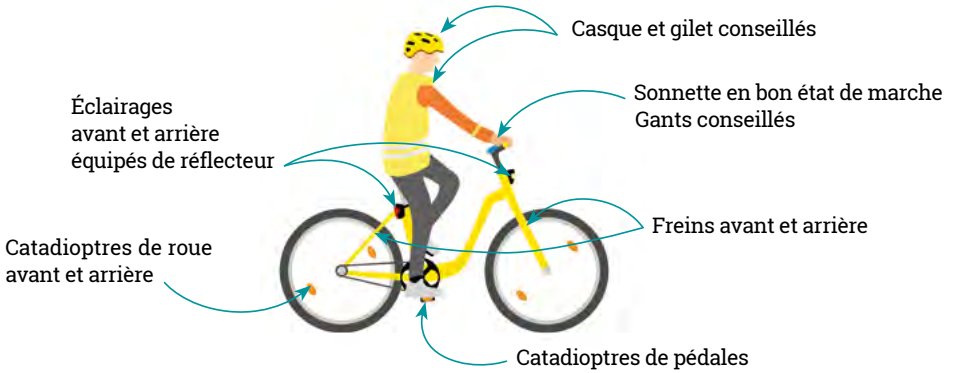
***Vélonomie** *Contraction de «vélo» et «autonomie » c'est la capacité de maîtriser l'usage du vélo et de se déplacer librement et sans contrainte. Cela inclut des savoir-faire essentiels tels que savoir circuler en sécurité, entretenir son vélo, choisir son itinéraire...*





# Comment entretenir son vélo

## L'équipement obligatoire ou conseillé




## La périodicité d'entretien

### Le nettoyage

Si vous faites du vélo de route, à raison de 2 ou 3 sorties par semaine, un nettoyage minutieux est conseillé chaque mois. Pour autant, un coup de chiffon sur le cadre de votre vélo après chaque sortie est bienvenu pour enlever toute poussière et saletés. Évitez le nettoyage à haute pression particulièrement aux endroits où se trouvent des roulements (boîtier de pédalier, roulement de direction, moyeu...).

### Le gonflage des pneus

Il est fortement conseillé de vérifier la pression des pneus pour une meilleure durabilité et pour éviter le plus possible les crevaisons. Renseignez-vous sur la pression recommandée par le fabricant, généralement indiquée sur le flanc du pneu. Attention au surgonflage, plutôt qu'un compresseur, une pompe à pied équipée d'un manomètre sera parfaitement adaptée.

### L'entretien de la chaîne

Un graissage régulier de la chaîne avec un produit lubrifiant adapté est recommandé. Certains fabricants conseillent de changer sa chaîne tous les 3 000 km.

### Le contrôle des freins

Organe de sécurité vital, un test manuel doit être effectué avant tout usage pour s'assurer de son bon fonctionnement. Il est possible d'assurer soi-même le réglage des freins mais toute autre opération plus complexe mérite l'intervention d'un professionnel *(voir dernière page)*.

### L'éclairage

En période hivernale, le contrôle des éclairages avant et arrière est primordial. Il permet de voir mais aussi et surtout d'être vu. Privilégier les systèmes à led, économiques et performants en intensité.

Baromètre des villes cyclables

### Baromètre des villes cyclables : un nouveau référent à Bouaye !

**Le Baromètre des villes cyclables est l'indice de satisfaction des usagers du vélo en France.**
Des enquêtes sont régulièrement réalisées par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) qui regroupe les associations pro-vélo en France. Cyclistes et non cyclistes sont invités tous les deux ans à s'exprimer sur leur ressenti afin d'améliorer les conditions de déplacement à vélo.
L'enquête 2025 s'est achevée début juin ; les résultats du baromètre seront accessibles à l'automne sur www.bouaye.fr
Depuis ce printemps 2025, **Frédéric Bourelle**, Boscéen, s'est porté volontaire comme référent local.

## La ville de Bouaye soutient les professionnels locaux du vélo

Ville de Bouaye




Bienvenue chez **BIKE CARE & SERVICES**, votre atelier de réparation dédié à tous les passionnés de vélo ! Que vous soyez un cycliste urbain, un vététiste ou un adepte du vélo route, nous mettons notre savoir-faire à votre service pour entretenir, réparer et optimiser votre deux-roues musculaire ou à assistance électrique.

Nos services :

- Réparations toutes marques : crevaisons, freins, dérailleurs…
- Révision et entretien complet pour prolonger la durée de vie de votre vélo
- Montage et personnalisation selon vos besoins
- Vente de pièces détachées, d'accessoires et conseils personnalisés
- Location de vélos et accessoires sur place

Chez **BIKE CARE & SERVICES**, nous privilégions un travail soigné, des conseils experts et une approche écoresponsable en favorisant la réparation plutôt que le remplacement inutile.

**Contact : 02 28 96 61 18 / 06 85 73 29 98**

24 rue de Nantes 44830 BOUAYE

Bike-care-services@orange.fr  atelier.bike.care

---

# FREEBIKES

mail : velo.freebikes@gmail.com  Tél. : 02.40.63.72.46

*Depuis 2010, **FREEBIKES** est située au 8, rue des Douelles dans la ZA des Côteaux à **BOUAYE.** Aujourd'hui, notre boutique et atelier vélo de 60m² vous propose une expertise professionnelle dans le monde du deux-roues.*

*Avec **Antoine**, notre responsable cycles fort de 20 ans d'expérience, nous vous offrons des conseils adaptés pour l'**achat de vélos, accessoires, services d'entretien et de réparation pour toutes marques.***

*Chez **FREEBIKES**, nous sélectionnons des produits de qualité, garantissant un **excellent rapport qualité-prix** et un service après-vente rassurant. Nous vous accompagnons tout au long de la vie de votre vélo, assurant entretiens, garanties, et réparations.*

*Nous proposons les marques suivantes (possibilité d'essais):*

– **STARWAY** *(Made in France – TOURS) : Le vélo à assistance électrique élu plusieurs fois meilleur choix du magazine « **Que Choisir** ». Équipé d'une **courroie** pour une transmission sans entretien, il offre un confort inégalé !*

– **GITANE** *(Made in France – ROMILLY/SEINE) : Vélo traditionnel ou à assistance électrique, la marque iconique française Gitane est sur les routes depuis 1929 et depuis 2021 développe à nouveau une identité et des produits de qualité. Gravel, VTT , VTC, vélo enfant, longtail, vélo de ville, vous trouverez forcément le vélo qui vous conviendra.*

